

COMITE MILITAIRE DU PARTI

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

TRAVAIL-DÉMOCRATIE-PAIX

PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE

D E C R E T N° 78/296 DU 19 AVRIL 1978

PORTANT NOMINATION D'OFFICIERE DE L'ARMÉE  
POPULAIRE NATIONALE.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PRESIDENT  
DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL  
DES MINISTRES.-

VU = L'ACTE FONDAMENTAL DU 5 AVRIL 1977

VU = L'ACTE 005 DU 19 MARS 1977 DU COMITÉ CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU  
TRAVAIL PORTANT CRÉATION DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI ET FIXANT SES  
ATTRIBUTIONS;

VU = L'ACTE 001/PCT/CMP DU 3 AVRIL 1977 PORTANT ORGANISATION ET STRUCTURATION  
DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI;

VU = LA LOI 17/61 DU 16 JANVIER 1961 PORTANT ORGANISATION ET RECRUTEMENT  
DES FORCES ARMÉES DE LA REPUBLIQUE;

VU = L'ORDONNANCE 31/70 DU 18 AOÛT 1970 PORTANT STATUT GÉNÉRAL DES CADRES  
DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE;

VU = L'ORDONNANCE 11/76 DU 12 AOÛT 1976 MODIFIANT LES ARTICLES 6 ET 7 DE  
L'ORDONNANCE 31/70 DU 18 AOÛT 1970;

VU = LE DÉCRET 70/357 DU 25 NOVEMBRE SUR L'AVANCEMENT DANS L'ARMÉE POPU-  
LAIRE NATIONALE;

VU = LE DÉCRET 74/355 DU 28 NOVEMBRE 1974 PORTANT CRÉATION DU COMITÉ DE  
DÉFENSE;

VU = LE DÉCRET 77/165 DU 5 AVRIL 1977 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU  
CONSEIL DES MINISTRES ;

VU = LE DÉCRET 77/732 DU 26 DÉCEMBRE 1977 PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU  
D'AVANCEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 1978 D'OFFICIERS DE L'ARMÉE POPU-  
LAIRE NATIONALE;

SUR PROPOSITION DU COMITÉ DE DÉFENSE

D E C R E T E

ARTICLE 1ER.- EST NOMMÉ À TITRE DÉFINITIF À COMPTER DU 1<sup>er</sup> AVRIL 1978.-

POUR LE GRADE DE COMMANDANT

Signature

LE CAPITAINE

- MAKOUUMBA-NZAMBI

- Z.A.B./C.E.F.M.

ARTICLE II. - LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET LE MINISTRE DES FINANCES SONT CHARGÉS CHACUN EN CÉ QUI LE CONCERNE DE L'APPLICATION DU PRÉSENT DÉCRET QUI SERA ENREGISTRÉ, PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO ET COMMUNIQUÉ PARTOUT OÙ BESOIN SERA. /-

AIT A BRAZZAVILLE, LE 19 AVRIL 1978

PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,



LE GÉNÉRAL E. MIG. DE JOACHIM YHOMBY-OPANGO.

~~LE DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,~~

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE,

COLONEL LOUIS SYLVAIN-GOMA.

COLONEL DÉNIS SASSOU-NGUESSO.

LE MINISTRE DES FINANCES,

HENRI LOPES.

